

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2013

L'an deux mille treize, le dix juillet, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 3 juillet 2013, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Marie-Jo BASSON, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Isabelle CHANVILLARD, Thierry LAURENT, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Yolande LOBA, Gilles GASCON, Gérard GROBET, Eric FROMAIN, Marie-Claire FISCHER.

ABSENTS : Pascal MARION-BOURGEAT, Frédéric RODRIGUES, André BEYSSAC.

EXCUSES : Nathalie FAURE, Christine MORALES.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Françoise CHAVAGNE à Daniel GOUX, Gilbert BERANGER à Willy PLAZZI, Issam OTHMAN à Riad CHERIF, Philippe NICOLINO à Noureddine MESBAHI, Catherine GUILLEN-AVEZ à Martine DAVID, Nora OTHMAN à Thierry LAURENT, Gérard HEINZ à Corinne DUBOS, Denise ROSSET-BRESSAND à Marie-Claire FISCHER, Zeina KHAIR-LAFOND à Eric FROMAIN, Catherine LAVAL à Gilles GASCON, Patrice MANGEREST à Marie-Jo BASSON, Marguerite JEGER à Isabelle CHANVILLARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 5 juin 2013.

Communication n° 13.078 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de mai et juin 2013)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant les mois de mai et juin 2013.

Délibération n° 13.079 : RESSOURCES HUMAINES : Protection sociale des agents - Participation de l'employeur pour les contrats labellisés de prévoyance (garantie maintien de salaire)

A l'unanimité, le Conseil Municipal OPTE, au 1^{er} janvier 2014, pour le principe de la labellisation en matière de contrat de prévoyance « maintien de salaire » ; ACCORDE une participation employeur aux seuls agents adhérant à un contrat labellisé de prévoyance ; FIXE cette participation à 25 € mensuels maximums ; DIT que les crédits nécessaires sont d'ores et déjà inscrits au chapitre globalisé 012 du budget 2013.

Délibération n° 13.080 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Création de la Commission de Suivi de Site (CSS) autour des carrières de la Plaine d'Heyrieux - Avis de la Commune - Désignation de ses représentants

A l'unanimité, le Conseil Municipal DONNE un avis favorable au projet du Préfet du Rhône relatif à la composition de la Commission de Suivi de Site autour des carrières de la Plaine d'Heyrieux ; DECIDE de ne pas procéder par vote à bulletin secret et DESIGNNE pour représenter la Commune de Saint-Priest Monsieur Daniel Goux en tant que titulaire et Monsieur Gilbert Veyron en tant que suppléant.

Délibération n° 13.081 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté Perrier TP - Demande d'autorisation en vue du renouvellement et de l'extension de la carrière située à Mions - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans la mesure où ce dossier s'inscrit dans le cadre régional « Matériaux et carrières » validé en février 2013 par la Commission de l'Administration Régionale, EMET un avis favorable au projet de renouvellement et d'extension de la carrière de la société Perrier TP située à Mions.

Délibération n° 13.082 : URBANISME : Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour de l'établissement Safram (ex-Trafiactir Rhône-Alpes) à Genas - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal EMET un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de la société Safram (ex-Trafiactir Rhône-Alpes) à Genas.

Délibération n° 13.083 : URBANISME : Révision du Plan de Servitudes Aéronautiques de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal EMET un avis favorable au projet de révision du Plan de Servitudes Aéronautiques de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry.

Délibération n° 13.084 : LOGEMENT : Octroi d'une subvention à l'Office Porte des Alpes Habitat pour l'opération en VEFA dénommée « Allée des Sens » sise à la Cité Berliet

A la majorité (par 31 voix pour et 7 voix contre), le Conseil Municipal APPROUVE l'attribution d'une subvention de 39 953 € à l'Office Porte des Alpes Habitat pour l'opération en VEFA dite « Allée des Sens » ; AUTORISE Madame le Maire à signer telle que présentée la convention de participation financière et de réservation, ainsi que tous documents y afférents ; DIT que les dépenses relatives à cette subvention seront imputées à l'article 204172.

Délibération n° 13.085 : LOGEMENT : Acquisition d'un appartement sis 2 rue George Sand

A la majorité (par 32 voix pour et 6 voix contre), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement T4 (66 m²) sis 2 rue George Sand au prix de 102 000 € ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 102 000 €, et aux frais de notaire, estimés à 3 000 €, seront imputées à l'article 2132.

Délibération n° 13.086 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Aménagement d'un jardin collectif sur la parcelle CN 110 - Convention de mise à disposition de terrain avec la M.J.C. Jean Cocteau

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 conseillers ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal, pour développer un projet de jardin collectif, AUTORISE Madame le Maire à signer avec la M.J.C. Jean Cocteau une convention de mise à disposition de l'espace d'environ 900 m² sur la parcelle communale CN 110 attenante au groupe scolaire François Mansart, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Délibération n° 13.087 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Convention partenariale avec le Grand Lyon et la fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique (pêche pédagogique encadrée au Parc Technologique)

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer avec le Grand Lyon et la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, une convention cadre de partenariat relative à l'exploitation du droit de pêche sur les installations de gestion des eaux pluviales du Parc Technologique de Porte des Alpes ; AUTORISE Madame le Maire à signer en outre tous les documents nécessaires à l'organisation de cette mission.

Délibération n° 13.088 : INTERCOMMUNALITE : Renouvellement de la convention « Conseil Energie Partagé » avec le SIGERLY

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le renouvellement de l'adhésion au service gratuit « Conseil Énergie Partagé » proposé par le SIGERLY (aide à la gestion des consommations et aux achats d'énergies ; aide à la mise en œuvre de solutions techniques pour réaliser des économies) ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention afférente et tous documents s'y rapportant.

Délibération n° 13.089 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Marché à procédure adaptée - Réaménagement du centre social La Carnière - Autorisation de signature des marchés

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés de travaux relatifs au réaménagement du centre social La Carnière et toutes pièces afférentes, à l'issue de la procédure et dans les conditions exposées (montant total : 1 973 763,41 € TTC) ; DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2313.

Délibération n° 13.090 : ÉDUCATION : Octroi d'une subvention exceptionnelle au collège Colette pour sa participation à l'Expo Science internationale 2013

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE une subvention de mille euros (1 000 €) au collège Colette afin de permettre la participation de quatre élèves à « l'Expo Sciences » internationale 2013 qui aura lieu du 13 au 19 septembre à Abou Dhabi (Émirats Arabes Unis) ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 13.091 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition du Théâtre Théo Argence pour l'association « Allez Champion » le 14/09/2013 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à l'association « Allez Champion », à titre exceptionnel, la gratuité du Théâtre Théo Argence le 14 septembre 2013.

La séance est levée à vingt heures dix.

**Le Maire,
Martine DAVID**